



Impact de la redynamisation de la coopération Belgo-Congolaise sur le développement économique de la République Démocratique du Congo

[Impact of redynamisation of the Belgo-Congolese cooperation on the economic development of the Democratic Republic of Congo]

Tshimanga Lukusa Pitchou*

Centre de Recherche en Sciences Humaines (CRESH), Département des Sciences Politiques et Administratives, Relations Internationales et Bonne Gouvernance, Section des Sciences Politiques et Administrative, Kinshasa, République Démocratique du Congo

Résumé

La République Démocratique du Congo a connu des rapports tumultueux de coopération avec la Belgique. Ces rapports ont souffert des tensions et de normalité durant les décennies. L'avènement de la troisième législature de la troisième République a redynamisé les relations qui étaient gelées les années précédentes. La visite récente du Roi Philippe de la Belgique était scellée par les accords bilatéraux de coopération économique attestant une nouvelle ère de la bonne entente entre les deux pays. Sur quoi se base la coopération économique entre la Belgique et la République Démocratique du Congo ? Est-ce que la population congolaise est-elle bénéficiaire de cette coopération bilatérale ? Pour atteindre l'explication de notre étude, nous avons opté d'utiliser le conventionnisme comme méthode. Elle a été complétée par la technique documentaire. En définitive, la population congolaise n'est pas bénéficiaire des retombées de la redynamisation de la coopération économique entre la Belgique et la République Démocratique du Congo. La coopération bilatérale dans les secteurs de mines, de petites et moyennes entreprises, dans le transport et dans l'hôtellerie ne favorise à un seuil très élevé, la croissance économique à cause du manque de capacité de gestion de congolais.

Mots clés : Redynamisation, coopération-bilatérale, émergence, développement, République Démocratique du Congo.

Abstract

The Democratic Republic of Congo knew tumultuous reports/ratios of co-operation with Belgium. These reports/ratios suffered from the tensions and normality during the decades. The advent of the third legislature of the Third Republic revitalized the relations that had been strained in previous years. The recent visit of King Philippe of Belgium was sealed by the bilateral agreements of economic co-operation attesting a new era of the good agreement between the two countries. On what the economic co-operation between Belgium and the Democratic Republic of Congo is based? The population congolaise does it benefit of this bilateral co-operation? To reach the explanation of our study, we chose to use the conventionnism like method. It was supplemented by the documentary technique. Ultimately, the population congolaise does not benefit repercussions of the redynamisation of the economic co-operation between Belgium and the Democratic Republic of Congo. The bilateral co-operation in the sectors of mines, of small and medium-sized undertakings, in transport and hotel trade does not support with a very high threshold, the economic growth because of the lack of capacity of management of Congolese.

Key words: Redynamisation, co-operation-bilateral, emergence, development, Democratic Republic of the Congo.

*Auteur correspondant: Tshimanga Lukusa Pitchou, (pitchoutshimanga23@gmail.com). Tél.: (+243) 816 200 592 ;
Reçu le 1^{er}/04/2024; Révisé le 31/05/2024 ; Accepté le 21/06/2024

DOI: <https://doi.org/10.59228/rcst.024.v3.i2.90>

Copyright: ©2024 Tshimanga. This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License (CC-BY-NC-SA 4.0), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.

1. Introduction

Nous avons jugé nécessaire d'étudier les contours de la coopération et du développement, qui datent du début même de l'apparition de l'homme sur la terre et n'ont jamais été engendrés séparément. Ils correspondent toujours comme instruments opérationnels pour l'émergence d'un Etat ou d'une société globale. Ainsi dit, la coopération décrit un état d'esprit et un mode de comportement où les individus conduisent leurs relations et leurs échanges d'une manière à atténuer le conflit pour atteindre le progrès lié au développement.

En effet, le développement fait allusion à la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire accroître cumulativement et durablement son produit réel et global. A ce moment, le développement impliquerait l'amélioration du bien-être social de toute la population et se traduit par une hausse de revenu par tête, un accroissement de la ration alimentaire et meilleurs accès aux services de la santé et de l'éducation.

Dans ce contexte, le développement serait considéré comme un ensemble des transformations des structures économiques, sociales, institutionnelles et démographiques qui accompagnent la croissance économique, la rendent durable et en général améliore les conditions de vie de la population. D'où le développement endogène et développement exogène (Bremond, 2006).

Le développement endogène est une conception basée sur les ressources disponibles localement, à savoir les expériences, les cultures et le leadership local. Ce développement inclut le système d'apprentissage et d'expérimentation historique généré localement en vue de la satisfaction des besoins ressentis par les populations et projette de construire des économies locales et suffisamment ouvertes pour permettre d'y retenir l'essentiel des bénéfices (Nturemba, 1999).

Est exogène, tout développement dont l'origine provient de l'extérieur. Selon les théoriciens classiques du commerce international, il faut accorder les avantages unilatéraux n'exigeant pas de réciprocité. Dans la réalité, les pays n'acceptent de s'ouvrir que dans la mesure où cette concession leur assure l'ouverture simultanée et réciproque des marchés d'exportation et stimule la croissance des entreprises nationales, la création d'emplois et la hausse des profits (Kandony, 2007).

Depuis lors, le développement vise à améliorer les conditions socio-économiques de l'homme. C'est pour cela que notre libre réflexion tourne autour de l'impact de la redynamisation de la coopération Belgo-congolaise sur le développement économique de la République Démocratique du Congo ».

La problématique de l'intégrité des dirigeants renvoie à ces doubles questions : sur quoi se base la coopération économique entre la Belgique et la République Démocratique du Congo ? Est-ce que la population est-elle bénéficiaire de cette coopération bilatérale ?

Nous pensons que, la réforme serait encore non effective et qu'elle n'aurait pas été jusqu'ici manifeste en faveur de la population congolaise. Car, l'intérêt voulu par la Belgique pour la République Démocratique du Congo, s'exprime clairement dans la répartition de l'aide publique au développement. Il se fait que les retombés de la redynamisation de la coopération de ces deux pays susmentionnés, n'ont pas atteint des activités économiques qui découleraient de la croissance économique.

Au cours de notre recherche, nous avons utilisé le conventionisme comme méthode (Iyeli, 2019). Elle nous a permis d'identifier les principaux accords bilatéraux entre la Belgique et la République Démocratique du Congo. Mais aussi à analyser l'impact de ces accords au sein de la société congolaise. Cette méthode a été complétée par la technique documentaire (Shamuana, 2015).

2. Littérature

2.1. Relations économiques et diplomatiques entre la Belgique et la République Démocratique du Congo

2.1.1. Relations économiques entre la Belgique et la République Démocratique du Congo

Les relations économiques entre la Belgique et la République Démocratique du Congo sont caractérisées par les étapes de l'histoire commune entre les deux pays. Depuis l'accession à l'indépendance congolaise, les relations commerciales avec la Belgique n'ont cessé de décroître. Force est donc constater, de part et d'autre, une absence de politique commerciale qui aurait pu faire émerger un nouveau modèle de développement économique basé sur des secteurs économiques d'intérêt commun de deux économies.

Toutes les stratégies économiques montrent l'effondrement de la part de la Belgique dans le commerce des biens, l'aide publique au développement et les investissements étrangers directs

en République Démocratique du Congo. C'est ainsi que la Belgique représentait le principal partenaire commercial de Congo-Kinshasa jusqu'en 2002. Il se fait qu'on a vu s'étendre, à la même année, les échanges commerciaux congolais avec la Chine. C'est ce qui a baissé et diminué les échanges commerciaux entre la Belgique et la République Démocratique du Congo.

Au niveau des secteurs forts de l'exportation belge, on peut noter qu'en 2013 la Belgique a exporté pour 338 millions d'euros à destination de la République Démocratique du Congo, l'année la plus meilleure depuis 1998. A la même période, la moitié des exportations berges au gouvernement congolais était représentée par les machines, équipements et le matériel de transport. En plus, les produits chimiques arrivent en seconde position, et, puis la Belgique avait exporté près de 50 millions d'euros en produits alimentaires (Kelly, 2008).

Autrefois bon client, la Belgique a vu ses importations en provenance de la République Démocratique du Congo se dégrader fortement. Pourtant, la valeur annuelle en 2017, des importations en provenance de Congo-Kinshasa ne se chiffrait plus qu'à 227 millions d'euros, baisse de 20% par rapport à 2012. En même temps, l'importance des pierres et des métaux précieux représentait 64% du total des biens et services achetés à la République Démocratique du Congo en 2013, alors qu'entre 1998 et 2002, Congo-Kinshasa exportait entre 750 millions d'euros et un milliard d'euros chaque année à destination de la Belgique (Kelly, 2008).

Au regard d'une part de l'évolution du commerce international dans lequel la République Démocratique du Congo s'est inséré, et d'autre part de la relation historique entre la Belgique et le Congo-Kinshasa, on constate donc que les relations économiques et commerciales restent extrêmement timides. Ceci se justifie qu'en 2013, à peine 13 millions d'euros belges ont été investis au Congo-Kinshasa ; alors, les investissements congolais en Belgique sont presque inexistant (Kelly, 2008).

Bien entendu, d'autres acteurs et entreprises belges sont présents et actifs en République Démocratique du Congo. En outre, on constate également la présence de nombreux dirigeants belges dans les directions d'importantes banques ou entreprises minières. Dans l'autre sens, quelques entreprises d'origine congolaise se développent en

Belgique, notamment Afrik Interim, agence d'interim et des ressources humaines congolaises, etc.

2.1.2. Relations diplomatiques entre la Belgique et la République Démocratique du Congo

Le poids du passé et de l'histoire coloniale entre la Belgique et la République Démocratique du Congo sont pour beaucoup dans une trajectoire diplomatique, qui a parfois plus relevé de considérations irrationnelles que d'une approche rationnelle des rapports entre ces deux pays. C'est ainsi que leurs relations diplomatiques sont empreintes d'émotions et ont souvent évolué en dents de scie.

Pendant la première république, la Belgique a tenté de garder une influence maximale sur la politique intérieure de son ancienne colonie. Par personnes interposées, elle s'immense très clairement dans les affaires du Congo nouvellement indépendant. Ceci se fait remarquer derrière chaque haut responsable congolais, on plaçait un conseiller belge. Il est arrivé que les émettes de juillet 1960 et l'intervention des troupes belges entraînent une première rupture diplomatique entre les deux pays. Période par laquelle, la Belgique a apporté un appui technique et financier décisif à la sécession du Katanga contre le règne de Kasa Vubu (Maillet, 1967).

Paradoxalement, la deuxième république sous Joseph Désiré Mobutu entraîne la perte de contrôle de la Belgique sur les affaires congolaises. A partir de la nationalisation de l'union-minière du haut Katanga, devenue la Gécamines, s'est déclenché un climat d'une crise diplomatique entre les deux pays. Par la suite, le processus de zaïrianisation des entreprises étrangères, engagé en 1973, favorisera encore un plus la crispation des relations diplomatiques entre la Belgique et la République Démocratique du Congo. C'est durant cette période que la Belgique perd une bonne partie des postes de commande économique qu'elle détenait encore, de 1966 à 1981 (Régis & Mare, 1986).

Cependant, pour des raisons géostratégiques et pour défendre les intérêts qui restent dans son ex-colonie, la classe politique belge, globalement, s'accorde sur le fait qu'il faille ménager le régime de Mobutu. Les années 1980 ont été marquées par une période de non-paiement de la dette extérieure de la Belgique par la deuxième République. Car, pour Kinshasa, Bruxelles soutenait l'opposition politique qui vient de naître et prenait de plus en plus racine

contre la dictature de Mobutu jusqu'à l'avènement de la démocratie caractérisée par le multipartisme, après le discours du 24 avril 1990 à N'sele à Kinshasa, prononcé par le Président de la République.

Bien avant cette date, l'apogée de ces escalades émotionnelles est sans doute atteinte en décembre 1988, lorsque la délégation de Kinshasa arrive à Bruxelles pour un débat public de clarification sur les bénéficiaires réels de la coopération belgo-congolaise. C'est au cours de ce débat télévisé que la délégation congolaise renonça à la coopération technique belge à partir du 1er janvier 1989 devant les cinq journalistes de la presse belge.

Le changement de pouvoir à Kinshasa le 17 mai 1997 par Laurent Désiré Kabila, a aussi contribué à l'éloignement diplomatique entre les deux pays. Du fait que l'effritement des réseaux de relations belgo-congolais s'étaient construit sous le précédent régime, le nouveau personnel politique congolais n'a pas eu un climat propice, diplomatiquement parlant, avec Bruxelles. Cette situation a persisté après que le pouvoir de Kinshasa ait été secoué par la rébellion du Rassemblement congolais pour la Démocratie (RCD) et celle du Mouvement de Libération du Congo (MLC) du 02 août et 30 septembre 1998 jusqu'à l'assassinat de Laurent Désiré Kabila le 16 janvier 2001 dans son cabinet du travail au palais de marbre.

Après une cérémonie de prestation de serment le 26 janvier 2001 au palais du peuple, Joseph Kabila Kabange devient président de la République. Sous un gouvernement issu du dialogue inter-congolais, dont l'accord global inclusif a été signé par les belligérants le 17 décembre 2002 entre en vigueur le 1er avril 2003, Joseph Kabila gère la troisième phase de la transition avec les quatre vice-présidents notamment Jean-Pierre Bemba Gombo du MLC, Azarias Ruberwa du RCD, Abdoulaye Ndombase de l'ex-gouvernement et Arthur Zaïdi Ngoma de l'opposition politique jusqu'à la tenue des élections présidentielles et législatives de 2006.

Après l'installation des institutions de la République issue des urnes de la première législature de 2006 et deuxième législature de 2011, la troisième république a connu des moments diplomatiques tant difficiles qu'aisés avec la Belgique. Notons qu'en 2007, la Belgique a traversé une période institutionnelle instable avec deux longues périodes de formation de gouvernement fédéral. Cette instabilité au niveau de la politique intérieure s'est également ressentie sur la capacité de la Belgique à s'affirmer au niveau international comme partenaire crédible avec

une vision et un engagement stratégique impactant de facto les relations avec la République Démocratique du Congo.

A la suite des déclarations controversées de Kerel de Gucht, diplomate belge, en 2008 sur la gestion du pays par les élites congolaises et sur le droit de regard moral de la coopération, revient à nouveau jeter un froid sur les relations diplomatiques entre les deux pays. Le gouvernement congolais heurté parce qu'il considère comme l'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, décide de rappeler son ambassadeur à Bruxelles et fermer son consulat à Anvers, les représentations belges à Lubumbashi et à Bukavu ont été également fermées. (Patrick & Aristide, 2012).

Comme tout pays, la République Démocratique du Congo veut des partenaires solides pour l'accompagnement dans son développement. Les relations historiques indéniables ainsi que la longue expérience dont la Belgique dispose au Congo-Kinshasa, en font un partenaire naturel. Par ailleurs, l'expertise reconnue de la Belgique sur le sol congolais reste un des derniers leviers de son rayonnement diplomatique. Alors, la République Démocratique du Congo doit pouvoir tirer profit de l'intérêt de la Belgique (Giri, 2000).

Mais, hélas, la Belgique participe aux cénacles auxquels elle n'aurait normalement pas accès compte tenu de son poids au sein de la communauté internationale.

Ainsi, l'intérêt de la Belgique pour la République Démocratique du Congo s'exprime clairement dans la répartition de l'aide publique au développement. A cet effet, la Belgique est l'un des principaux partenaires bilatéraux de la République Démocratique du Congo. Tel est le cas de la troisième législature de la troisième république sous le régime du Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, investi le 24 janvier 2019. Il y a la reprise de la coopération belgo-congolaise à travers les accords bilatéraux. Cette coopération a été marquée par la présence d'une délégation des hommes d'affaires belges le samedi 19 mars 2022, pour développer et approfondir les relations économiques entre les deux pays.

2.2. Impact des accords Belgo-congolais sur le développement économique de la République Démocratique du Congo

2.2.1. Réduction du déficit alimentaire, pauvreté, formation professionnelle et emploi.

Les actions dans les secteurs agricoles et développement rural concernant l'accompagnement et l'appui aux producteurs via une meilleure structuration des organisations paysannes et la promotion de l'agriculture familiale. Il a été prévu de la mise en place d'un réseau de transport multimodal en pistes, ponts, l'évacuation rapide des productions agricoles. Ceci pouvait se solder par la baisse des prix des productions de consommation courante et par une augmentation nette du chiffre d'affaires des producteurs et des volumes de productions.

Au contraire, nous constatons que les produits de première nécessité, en grande quantité, ne sont pas évacués aux milieux urbains et dans de grandes cités pour réduire le taux de déficit alimentaire. Ces produits ne sont pas cultivés, à un seuil très élevé, en agriculture moderne. Les paysans ne se servent que de leurs machettes, houes, bèches et autres instruments d'agriculture traditionnelle au profit de la communauté locale pour la survie. Pourtant, il s'agissait d'introduire des pratiques agricoles dans les filières du palmier à huile, du maïs, de l'arachide, du manioc, riz, etc.

Malheureusement, il y a la forêt vierge où l'on a même pas encore osé à initier les projets agricoles notamment dans la grande orientale, au grand Katanga, au Kivu, au Kasai, à l'Equateur, etc., pour couvrir l'ensemble de plus ou moins 100 millions d'habitants. Il n'y a pas d'infrastructures routières qui relient les milieux restreints aux milieux urbains, pour l'évacuation rapide d'une petite quantité des produits agricole cultivés pour une durée éphémère, à l'exception de la route Kinshasa-Kongo central et celle de Kinshasa vers une partie de l'ancienne province de Bandundu. Tout ceci crée la rareté des produits de consommation de première nécessité, très souvent, et cause la hausse des prix au marché. C'est ainsi que la population n'hésite pas à recourir au riz, farine, maïs, haricot importés et même les poissons alors que nous avons le fleuve Congo et ses affluents et aux vivres frais.

Les activités prévues et les entreprises, pour quelques cas, ne répondent pas au taux élevé de chômage à travers la République Démocratique du Congo. La population vit, en majorité de l'employabilité personnelle. Les rares offres d'emplois et activités de formation professionnelle ne profitent qu'à une minorité sur recommandation,

affinité, les enfants d'abord, l'ethnicité, le clientélisme, le trafic d'influence, etc.

2.2.2. Amélioration des conditions sanitaires, déserte en eau, assainissement et électricité

Le programme de la coopération Belgo-Congolaise intervient dans le domaine de la santé en appui au niveau central et au niveau décentralisé dans la lutte contre les violences sexuelles et dans la lutte contre les maladies du sommeil. Il ressort qu'il faudrait les structures centrales et décentralisées reformées avec de meilleures capacités de coordination, de planification et de redevabilité. Ainsi, ces structures peuvent rendre de meilleurs services de santé à la population.

Curieusement, il y a toujours la persistance des violences sexuelles répétitives à travers le territoire national congolais. Allons-y voir les hôpitaux et centres de santé publics au milieu rural, et même en ville pour quelques cas, n'améliorent pas les conditions sanitaires de la population congolaise. Pour quelques complexes médicaux réhabilités et équipés, les soins appropriés sont extrêmement coûteux que le revenu de la population. Raison pour laquelle les congolais recourent à l'auto-médicament au risque en perte en vies humaines.

Accès à l'eau, assainissement et l'électricité est l'une de priorité de la coopération belgo-congolaise, pour améliorer les conditions de vie de la population congolaise. Au-delà de travaux de forage, le cadre réglementaire a été renforcé grâce à la convention de délégation du service public de l'eau, entre les associations des usagers du réseau d'eau potable et les entités territoriales décentralisées.

La réalité est autre que celle-là. Car, la plupart des quartiers urbains ne bénéficient de l'eau pendant plusieurs semaines jusqu'aujourd'hui. Alors qu'il y a la tuyauterie de la régideso qui passe par les parcelles. Même si celle-ci fournissait de l'eau, souvent, mal traitée et qui expose la population à des maladies. Ces dernières sont nuisibles à la santé de la population. Pour être concret à cause de la mauvaise qualité d'eau, on remarque que celle-ci n'est pas consommée par les gouvernants et une minorité des gouvernés. C'est l'une des raisons, parmi tant d'autres qui crée la résistance pour honorer la facture de la régideso de la part de la population.

Rien que le barrage d'Inga peut suffire pour alimenter de l'énergie électrique à toute l'étendue de la République Démocratique du Congo. Hormis celui-

ci, nous avons les barrages de Zongo, Mobai-mbongo, de la Tshopo, etc. C'est tout de même impressionnant que le pays est toujours dans le noir à un seuil très élevé. La plupart des chefs-lieux des provinces sont dans le noir. Le même constat dans les recoins de la ville de Kinshasa, siège des institutions du pays. Il en est de même pour les 145 chefs-lieux des territoires où on ne voit pas la lumière électrique. Au moins qu'il y ait l'initiative individuelle d'un panneau électrique ou groupe électrogène du gestionnaire. Effectivement, les agents de la Société Nationale d'Electricité (SNEL) sont parfois menacés par la population lorsqu'ils procèdent au recouvrement financier.

2.2.3. Reprise d'activité minière

Suite à la croissance démographique et à la reprise des activités du secteur minier dans l'espace Katanga, il a été jugé opportun de renforcer et de sécuriser le réseau électrique de la ville de Lubumbashi et d'augmenter le taux de déserte en énergie électrique de cité de Karavia. Ce programme a été mis en œuvre en partenariat avec la Société Nationale d'Electricité. Les travaux ont prévu le raccordement de 1500 ménages et visaient à desservir environ 200 000 personnes depuis 2020, mais l'objet n'a pas été atteint.

A notre humble avis, il y a toujours eu la mauvaise gestion de la Gécamines depuis plusieurs années, également le dysfonctionnement de la société des minerais de Bakwanga au Kasai et de la société Kilomoto en grande orientale. Nous constatons aussi l'exploitation abusive des ressources minérales de la République Démocratique du Congo par les multinationales avec la complicité des gouvernants, en violation du code minier congolais, au détriment de l'ensemble de la population qui se sent marginalisée.

2.2.4. Suggestions et perspectives

Il ne faudrait pas à ce que les financements partagés de la société belge d'investissement pour les pays en voie de développement, ayant pour but de favoriser la mise en place d'un secteur privé fort, puissent constituer une caisse d'alimentation bancaire personnelle des gouvernants. Car, ces financements s'inscrivent en soutien à la politique extérieure de la Belgique qui, elle-même, s'inscrit dans les cadres agréés au niveau international pour aider les pays pauvres à émerger.

Nous recommandons à ce que l'aide humanitaire et financière en alimentation, eau potable, électricité, scolarisation, lutte contre les maladies et les épidémies, lutte contre les violences sexuelles et autres, dans le cadre de coopération belgo-congolaise

puisse atteindre la population au strict respect des objectifs poursuivis. Au cas contraire, cette aide fera l'objet de détournement en défaveur de la population contre le développement national.

Malgré la rupture des relations diplomatiques les années précédentes entre la Belgique et la République Démocratique du Congo, le Roi Philippe a déclaré ce qui suit : « le Congo-Kinshasa reste ainsi notre partenaire le plus important en Afrique ». Que le propos royal soit matérialisé par les actes palpables vis-à-vis de la population à travers la réhabilitation des infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et les voies maritimes comme ce fut le cas des années 60 et 70 pour désenclaver et relier les milieux restreints aux milieux urbains. Ne sont pas exclus les établissements médicaux et scolaires adaptés au mode de vie de la population congolaise. Mais aussi rehausser l'économie congolaise.

Enfin, la mise en place de comité de suivi à chaque instant, de tout financement relatif à la coopération belgo-congolaise. C'est dans le but de savoir si toute aide ayant trait aux accords bilatéraux conclus par la Belgique et la République Démocratique du Congo a atteint et satisfait le destinataire qui est la population congolaise. Evidemment pour le bien-être social et la croissance économique congolaise, pour arriver au développement voulu.

3. Conclusion

Nous sommes à la fin de la rédaction de notre article qui s'était intitulé « l'impact de la redynamisation de la coopération belgo-congolaise sur le développement économique de la République Démocratique du Congo ». Sur quoi se base la coopération économique entre la Belgique et la République Démocratique du Congo ? Est-ce que la population est-elle bénéficiaire de cette coopération bilatérale ? Telles ont été nos préoccupations d'études.

De ce qui précède, la population congolaise n'a pas bénéficié des retombées de la redynamisation de la coopération économique entre la Belgique et la République Démocratique du Congo. La coopération bilatérale dans les secteurs de mines, de petites et moyennes entreprises, dans le transport et dans l'hôtellerie ne favorise pas, à un seuil très élevé la croissance économique à cause de manque de capacité de gestion. Cette coopération n'offre pas tout des phénomènes « les enfants d'abord » et « le clientélisme ». Elle n'augmente pas la productivité moins encore le transfert de la technologie pour

améliorer les conditions du travail qui existaient déjà, etc. En conséquence, il nous semblerait difficile de parler de développement économique congolais. Car, l'assiette économique de la République Démocratique du Congo ne s'améliore pas à travers le bien-être social et le décollage du pays régis par rapport aux années 1960.

Références bibliographiques

- Bremond, J. & Geledan, A. (2006). *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*. Paris, Ed. Cedax.
- Giri, J. (2000). *L'aide occidentale aide-t-il le tiers monde ?* Paris, Dalloz.
- Iyeli, K.D. (2019). *Méthode de recherche en sciences Sociales* [Séminaire]. Kinshasa, Centre de Recherche en Sciences Humaines, du 15 avril au 13 mai.
- Kandony, N.K. (2007). *Une introduction aux relations internationales africaines*. Paris, L'Harmattan.
- Kelly, C. (2008). Belgian international policy in DRC : Causes and conséquences of the Réorientation, 1999-2006. *Les cahiers du RMES*, 4(2), 311-357.
- Nturementa, O. (1999). *Développement endogène : données pour une nouvelle orientation théorique*. Kinshasa, Ed. Universitaire africaine.
- Patrick, D. & Astride, M. (2012). *Chronique d'un demi-siècle de coopération Belge au développement*. Bruxelles, Ed. Petit Cramés.
- Maillet, P. (1967). *La croissance économique*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Régis, B. & Mare, N. *Histoire économique contemporaine*. Paris, Hachette.
- Shamwana, M.J. (2015). *Pédagogie de la recherche scientifique et de la rédaction de travaux de fin de cycle universitaire*. Kinshasa, Presses Universitaires de Kinshasa.